

Fiche conseil Vente en boutique

- > Si possible, adopter des règles de circulation dans la boutique : 1 porte d'entrée et 1 porte de sortie.
- > Limiter le nombre de clients à 2 ou 3 dans la boutique en fonction de la taille de celle-ci et afficher la restriction à l'entrée.
- > Tracer au sol la règle des 1 mètre de distanciation sociale.
- > Interdire aux clients de toucher la marchandise.
- > Mettre en place les prises de commande par téléphone ou via les sites internet. Etaler les horaires de prise de commandes au cours de la journée en favorisant les horaires les plus calmes. Si possible, prévoir une sonnette à l'extérieur ou un moyen pour que le client s'identifie sans avoir à pénétrer dans la boutique. Déposer la -commande à l'extérieur à distance du client.
- > Positionner un vendeur pour la vente aux clients et un vendeur pour l'encaissement.
- > Protéger la caisse avec un plexiglass.



- > Durant cette période, éviter l'utilisation des programmes de fidélité avec des systèmes de tampon pour valider les passages.
- > Positionner les sacs une fois pesés dans une zone identifiée à distance du salarié et de la caisse pour que le client les positionne lui-même dans ses sacs.
- > Utiliser de la solution hydro-alcoolique si possible. Se laver les mains régulièrement au cours de la journée au moins toutes les 30 minutes.

PAUSES ET LIEUX COMMUNS :

- > Organisation des pauses (rotation), limiter l'accès aux sanitaires, salles de pause et vestiaires pour respecter les distances minimales de sécurité.
- > Si possible, adopter des règles de circulation dans les salles de pauses : 1 porte d'entrée et 1 porte de sortie .
- > Espacer le plus possible les salariés dans les salles de pauses. Mettre par exemple une chaise sur 2 en quinconce. Faire un planning de roulement pour la prise des repas pour limiter le nombre de salariés présents simultanément dans les salles de pause.
- > Echelonner l'arrivée des salariés dans les vestiaires.
- > Aérer les locaux au minimum 15 mn après chaque pause.
- > Mettre en place un planning de désinfection dans les locaux sociaux (vestiaires, salles de pause, sanitaires...) mais aussi du mobilier, de la badgeuse...
- > Bionettoyage de la salle de pause (surface, interrupteurs, machine à café...) à la fin de chaque pause
- > Bionettoyage des vestiaires et sanitaires.
- > Gants : les changer régulièrement, lavage des mains au savon, organiser ce lavage régulier.

ENTRETIEN :

-> Pour le bionettoyage des surfaces EPI à mettre à disposition pour la personne assurant le nettoyage gants + surblouse...



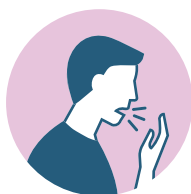
CONSEILS PERSONNELS RISQUES

-> Se référer au site Ameli.fr et/ou avis médecin traitant. (<https://www.ameli.fr/assure/actualites>).

CONSEILS SI SALARIÉ MALADE

- > Informer les salariés que le salarié présentant des signes respiratoires et/ ou autres signes du Covid-19 ne doit pas se présenter au travail mais téléphoner à son médecin traitant.
- > Si cas de salarié malade au travail, procédure SST à appliquer (*protections pour les SST : masques, gants, surblouse*).
- > Appel 15, médecin traitant.
- > Organiser un bionettoyage, rechercher si cas contact dans l'entreprise et contacter le service de santé au travail si nécessaire.

EN CAS DE SYMPTÔMES, CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT.
EN CAS DE DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES, CONTACTEZ LE 15.



EFFECTUEZ UN DIAGNOSTIC EN LIGNE



POUR ALLER PLUS LOIN

- > www.istfecamp.fr
- > www.istfecamp.fr/espace-adherents
- > INRS :

Quelle protection adopter pour les personnels des commerces et de la distribution alimentaire ?
(<http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>)